10BA CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 5 rue Nadar
92500 RUEIL MALMAISON
934 357 781 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1ER OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 1er octobre,
A 18 heures 30,

Monsieur Badis KHELLAFI,

Associé Unique de la société 10BA CONSEIL,

En présence de Monsieur Badis KHELLAFI, Président de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Badis KHELLAFI, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 5 rue Nadar, 92500 RUEIL MALMAISON au **14 Parc Jacques Chirac 92500 Rueil-Malmaison à compter du 1er octobre 2026** et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : **14 Parc Jacques Chirac 92500 Rueil-Malmaison**".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

BK

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Badis KHELLAFI

BK